

Quelles perspectives pour l'innovation variétale à l'INRA ?

NOTRE INTERVENTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15/06/04
SUR LE POINT DE L'ORDRE DU JOUR DU DOCUMENT DE TRAVAIL DE LA DIRECTION GENERALE

D'abord, une remarque sur ce document.

Le débat collectif n'a pas été instructif et enrichissant. Un exemple parmi d'autres : alors que les syndicats demandent régulièrement d'avoir les textes avant les réunions, ici le texte a été présenté aux membres du Département par de longs monologues des responsables, empêchant le personnel, littéralement "assommé" par ce qu'il entendait, de répondre. On retrouve, à cette échelle, l'absence de dialogue conçu sur de vraies bases que nous dénonçons à tous les niveaux dans l'INRA depuis quelques années.

Prenons successivement quelques points :

- 1/ Nous sommes attachés à la mission de service public relative à l'inscription des variétés. Comment, en abandonnant une grande partie des programmes de création variétale, pourra-t-on répondre à terme aux demandes d'expertise des différentes commissions du CTPS ?
- 2/ Nous nous interrogeons sur les réalisations concrètes que l'on peut mettre à l'actif de la génomique. Peut-on penser que dans le domaine des caractères complexes, c'est plus la génétique qui compte que l'interaction génotype x milieu... qu'on ne réduira pas facilement aux approches de la biologie moléculaire ? Sans critiquer une orientation vers les outils de la génomique, ne mettons pas tous les œufs dans le même panier !
- 3/ Nous constatons le peu de prise en compte des questions de propriété intellectuelle. N'a-t-on pas affaibli le système des CDV, très favorable au progrès génétique pour l'ensemble de la collectivité, par notre implication dans Génoplante, qui contribue au développement du brevet sur le vivant ? On a pourtant entendu réaffirmer ici l'importance des CDV...
- 4/ Le "schéma stratégique" du DGAP a-t-il été bien compris par la commission d'évaluation du département (très récente) ? La structuration des activités de ce Département en 4 grands thèmes est-elle ou non remise en cause ?
- 5/ Nous sommes inquiets sur la seule grille de lecture qui semble opérante pour choisir les thèmes de recherche à conserver : "existe-t-il des travaux de génomique à l'INRA sur telle espèce et peut-on les développer ?". Comment expliquer autrement le choix du blé par rapport à l'orge (1,5 millions d'hectares en France) pour laquelle des travaux de sélection portent sur l'adaptation à des conduites culturales à faibles niveaux d'intrants ? Les critères de choix, dans notre Institut, ne peuvent pas être uniquement académiques.
- 6/ Rien n'est dit sur le personnel. Que vont devenir les agents INRA impliqués dans les activités d'amélioration des espèces abandonnées ? Qu'en sera-t-il du personnel sous statut privé de la filiale Agri-Obtentions ? La restructuration "à la hussarde" du Département démotive profondément les agents.
- 7/ Concernant les "plates-formes d'innovation variétale", au moins pour certaines espèces, un projet intéressant à la fois l'INRA et les sélectionneurs privés était réalisé conjointement avec un appui financier ministériel. Les sélectionneurs privés vont-ils du jour au lendemain payer 100 % des coûts des plates-formes ?

En conclusion, ne faudrait-il pas continuer des approches "plantes entières" intéressant l'agriculture française ?